

[MK] Recommandation relative à la couverture des situations de tension, de l'état de guerre et des autres formes de conflits armés

IRIS 2001-6:1/40

*Andriana Skerlev-Cakar
Conseil de la radiodiffusion de la République de Macédoine*

Lors de sa session du 23 mai 2001, le Conseil de la radiodiffusion de la République de Macédoine, dans le but d'aider les médias en ligne à mettre en œuvre les articles 8 et 31 de la loi sur la conduite d'activités de radiodiffusion, a adopté une "recommandation sur la couverture des tensions, de l'état de guerre et des autres formes de conflits armés". Ce texte reflète la complexité de la situation politique et sécuritaire et des tensions sociales qui en découlent au sein de la République de Macédoine. Il repose sur les principes de liberté d'expression tels que les définissent l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, l'article 16 de la Constitution de la République de Macédoine et les dispositions législatives sur la conduite des activités de radiodiffusion. Lors de la rédaction de cette recommandation, le Conseil de la radiodiffusion a pleinement respecté l'indépendance éditoriale et la responsabilité des médias numériques. Son intention a été de prévenir l'exploitation de toute forme de reportage dans le but de diffuser, déclencher, inciter à, et justifier toute forme de haine nationaliste ou autre, l'intolérance et l'hostilité, de générer de l'insécurité parmi les citoyens, ainsi que de prévenir la diffusion de programmes qui appellent à la destruction violente de l'ordre constitutionnel ou incitent à l'agression militaire.

Recommendation for the manner of covering tensions, state of war and other forms of armed conflicts of 23 May 2001

Recommandation du 23 mai 2001 relative à la couverture des situations de tension, de l'état de guerre et des autres formes de conflits armés

